1

CONTRAT
DE DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL
2014 / 2030

TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

Enquête publique

NOTICE EXPLICATIVE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

plaine commune
GRAND PARIS

Enquête publique
16 SEPTEMBRE / 18 OCTOBRE 2013

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
PLAINE COMMUNE
TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CREATION

NOTICE DE PRESENTATION

Avant-propos

Le 11 avril 2013, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, la Préfecture de Région Ile-de-France ont validé un projet de Contrat de Développement Territorial portant sur l'ensemble du territoire des neuf villes, sur la période 2014-2030. Conformément à la loi, ce projet doit ensuite être soumis à une procédure d'enquête publique afin de donner la possibilité aux personnes intéressées et acteurs du territoire qui le souhaitent, de donner leur avis. La présente notice a vocation à expliquer de façon synthétique et pédagogique le contenu du projet, sa portée, ses enjeux, et le contexte dans lequel il a été élaboré, afin de rendre le projet accessible au grand public.

Table des matières

I. Éléments de contexte : les Contrats de Développement Territorial – des outils pour décliner le projet de développement du Grand Paris 4
Le Grand Paris – un grand projet de développement et une nouvelle gouvernance pour renforcer la solidarité et l'attractivité de la métropole 4
1. 4
a. Depuis plusieurs années, les constats principaux suivants sont relativement partagés par l'ensemble des acteurs institutionnels concernant la métropole parisienne 4
b. Plusieurs initiatives ont été portées ces dernières années 4
c. Le projet du Grand Paris se compose de deux grands éléments 5
2. Le projet de développement de la métropole 5
a. Le nouveau réseau de métro automatique du Nouveau Grand Paris 5
b. Le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), un cadre pour la métropole 7
c. Les Contrats de Développement Territorial, des outils pour organiser le développement des territoires stratégiques de la métropole 8
3. La gouvernance de la métropole parisienne en débat 8
a. Trois scenarii pour une nouvelle gouvernance métropolitaine 8
b. Un projet de loi en cours de débat au Parlement 9
II. Le Contrat de Développement Territorial du Territoire de la culture et de la création, mode d'emploi 10
4. Qu'est ce que Plaine Commune ? 10
5. Comment lire le CDT de Plaine Commune ? 10
III. Présentation résumée du CDT de Plaine Commune 11
6. Titre I : le projet stratégique de développement durable du territoire (p 11 à 17) 11
a. Le diagnostic du territoire : « Plaine Commune dans la métropole, une contribution majeure du territoire du Grand Paris » (p 11 à 16) 11
b. Le projet stratégique de développement durable (p. 17) 12
7. Titres II.1 et III.1 : Mieux se déplacer sur le territoire, être connecté à la métropole .. 14
a. Principaux constats en matière de mobilité sur le territoire (p 25 à 30) 14
b. Principaux objectifs (p 31 à 36) 14
c. Principaux éléments du programme d'action (p 95 à 122) 15
8. Titre II.2 et III.2 Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbain et le développement soutenable 18
a. Les principaux constats (p. 37 à 39) 18
b. Les principaux objectifs (p 40 à 70) 18
c. Les principaux éléments du programme d'action (p. 123 à 189) 19
9. Titre II.3 et III.3 Trouver de meilleures conditions de logement dans une ville en développement, mixte et solidaire 27
a. Principaux constats (p. 71-73) 27

b. Principaux objectifs (p. 74-76) 27
c. Principaux éléments du programme d'action (p.190 à 201) 28
10. Titre II.4 et III.4 Travailler et se former dans un territoire de mutations de l'économie et de l'emploi 29
a. Principaux constats (p. 77-78) 29
b. Principaux objectifs (p. 79-84) 29
c. Principaux éléments du programme d'action (p. 202-223) 30
11. Titre II.5 et III.5 : le Territoire de la Culture et de la Création, fil rouge du projet 33
a. Principaux constats (p. 85-86) 33
b. Principaux objectifs (p. 87-92) 33
c. Principaux éléments du programme d'action (p. 224-252) 34
Titre IV - Les conditions de mise en œuvre, suivi, évaluation et modification du contrat 37
12. 37
a. Les instances de suivi et de pilotage (p. 254-255) 37
b. Les modalités de programmation, d'établissement et d'actualisation des états prévisionnels de suivi des actions, opérations d'aménagement et projets d'infrastructures (p. 255-256) 37
c. Suivi de l'avancement opérationnel des projets et évaluation de la mise en œuvre du contrat (p. 256-257) 37
d. Modalités de modification, révision, résiliation du CDT (p. 257-258) 37
IV. Calendrier d'approbation du CDT 38

I. Éléments de contexte : les Contrats de Développement Territorial – des outils pour décliner le projet de développement du Grand Paris

1. *Le Grand Paris – un grand projet de développement et une nouvelle gouvernance pour renforcer la solidarité et l'attractivité de la métropole*

a. *Depuis plusieurs années, les constats principaux suivants sont relativement partagés par l'ensemble des acteurs institutionnels concernant la métropole parisienne*

D'une part, la ville de Paris et ses alentours se sont considérablement développés depuis plusieurs décennies, mais de telle façon que de nombreuses difficultés persistent dans le fonctionnement de la métropole : manque de logements, transports en commun saturés, inégalités sociales et territoriales fortes en dépit de la richesse de la région, développement économique en recul, urgence sociale, étalement urbain non maitrisé, urgence environnementale …

D'autre part, la métropole parisienne ne dispose pas d'une gouvernance appropriée pour faire face à ces défis, elle est éclatée en plusieurs centaines de communes, des dizaines d'intercommunalités, plusieurs départements, et la région Ile-de-France. Aucune instance décisionnaire n'existe à l'échelle de l'aire urbaine de la métropole parisienne.

b. *Plusieurs initiatives ont été portées ces dernières années*

Ces initiatives ont été portées dans le but d'améliorer l'attractivité et la solidarité de la métropole ; tant par la ville de Paris et les collectivités territoriales franciliennes, que par les gouvernements successifs. Il en est résulté un projet du Grand Paris composé de plusieurs éléments, qui ont subi des modifications au fil du temps.

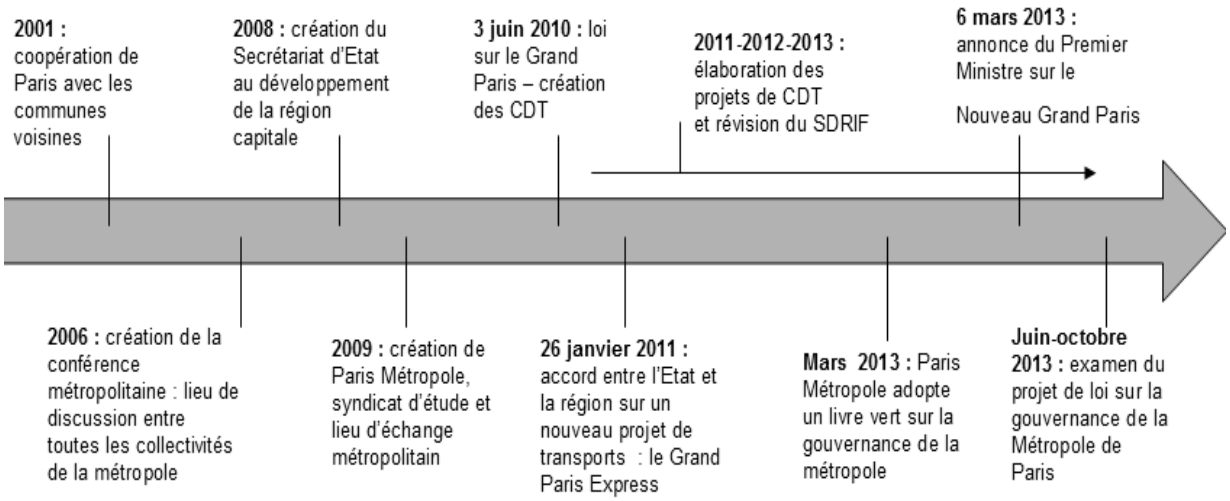
2001 : coopération de Paris avec les communes voisines
2006 : création de la conférence métropolitaine : lieu de discussion entre toutes les collectivités de la métropole
2008 : création du Secrétariat d'Etat au développement de la région capitale
2009 : création de Paris Métropole, syndicat d'étude et lieu d'échange métropolitain
3 juin 2010 : loi sur le Grand Paris – création des CDT
26 janvier 2011 : accord entre l'Etat et la région sur un nouveau projet de transports : le Grand Paris Express
2011-2012-2013 : élaboration des projets de CDT et révision du SDRIF
Mars 2013 : Paris Métropole adopte un livre vert sur la gouvernance de la métropole
6 mars 2013 : annonce du Premier Ministre sur le Nouveau Grand Paris
Juin-octobre 2013 : examen du projet de loi sur la gouvernance de la Métropole de Paris

c. Le projet du Grand Paris se compose de deux grands éléments

Un projet de développement

Ce projet de développement se compose de :

- Un nouveau projet de transports (le Grand Paris Express, renommé en 2013 le Nouveau Grand Paris après avoir été modifié par le nouveau gouvernement,) ;

- Un projet de développement économique, urbain, et social à l'échelle de la métropole structuré en pôles de développement stratégiques autour des gares du réseau de transports du Nouveau Grand Paris, avec pour chaque pôle, des objectifs ambitieux de construction de logements. Ce projet a été porté par la loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010, qui a prévu que ceux-ci soient négociés entre les collectivités et l'Etat au travers de Contrats de Développement Territorial. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus large du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

Une gouvernance

La gouvernance d'un territoire consiste en l'organisation d'un système de répartition des rôles et des pouvoirs qui permette que le territoire soit bien géré. Pour l'heure, la gouvernance métropolitaine est considérée comme trop éclatée et inefficace pour résoudre les grandes difficultés de la région parisienne. En plus de l'Etat, une région, 7 départements, des centaines de communes et intercommunalités gèrent le développement de la métropole de façon éclatée et peu concertée. Une gouvernance plus efficace reste donc à mettre en place au niveau métropolitain. Après de nombreux rapports et débats sur le sujet, un projet de loi est actuellement en cours d'examen au Parlement.

2. Le projet de développement de la métropole

a. Le nouveau réseau de métro automatique du Nouveau Grand Paris

Le réseau du Nouveau Grand Paris est le résultat d'un accord entre l'Etat et la Région Ile-de-France en janvier 2011 après une concertation conduite avec tous les acteurs publics et privés concernés ainsi que les habitants à l'automne 2010. Ce nouveau réseau de transports en commun a pour objectifs de permettre d'améliorer les liaisons de banlieue à banlieue et de décongestionner le réseau de transports radial actuel, de mieux desservir les aéroports et les pôles de développement de la métropole, de désenclaver certaines zones populaires, et de renforcer la croissance et la compétitivité de la région capitale grâce à un réseau de transports plus performant et ouvrant de nouvelles possibilités de développement.

Un rapport a été demandé par le nouveau gouvernement fin 2012 pour en réévaluer le coût et la pertinence. Le coût du projet a ainsi été réévalué à 30 milliards d'euros (au lieu des 20 milliards d'euros initialement prévus). Le projet de transport a été phasé dans le temps pour mieux financer son coût. Des arbitrages ont également été rendus sur d'autres projets de transports : prolongements de lignes de métro, projets de tramways... Le projet a été annoncé le 6 mars 2013 par le Premier Ministre ; il correspond à la carte ci-dessous :

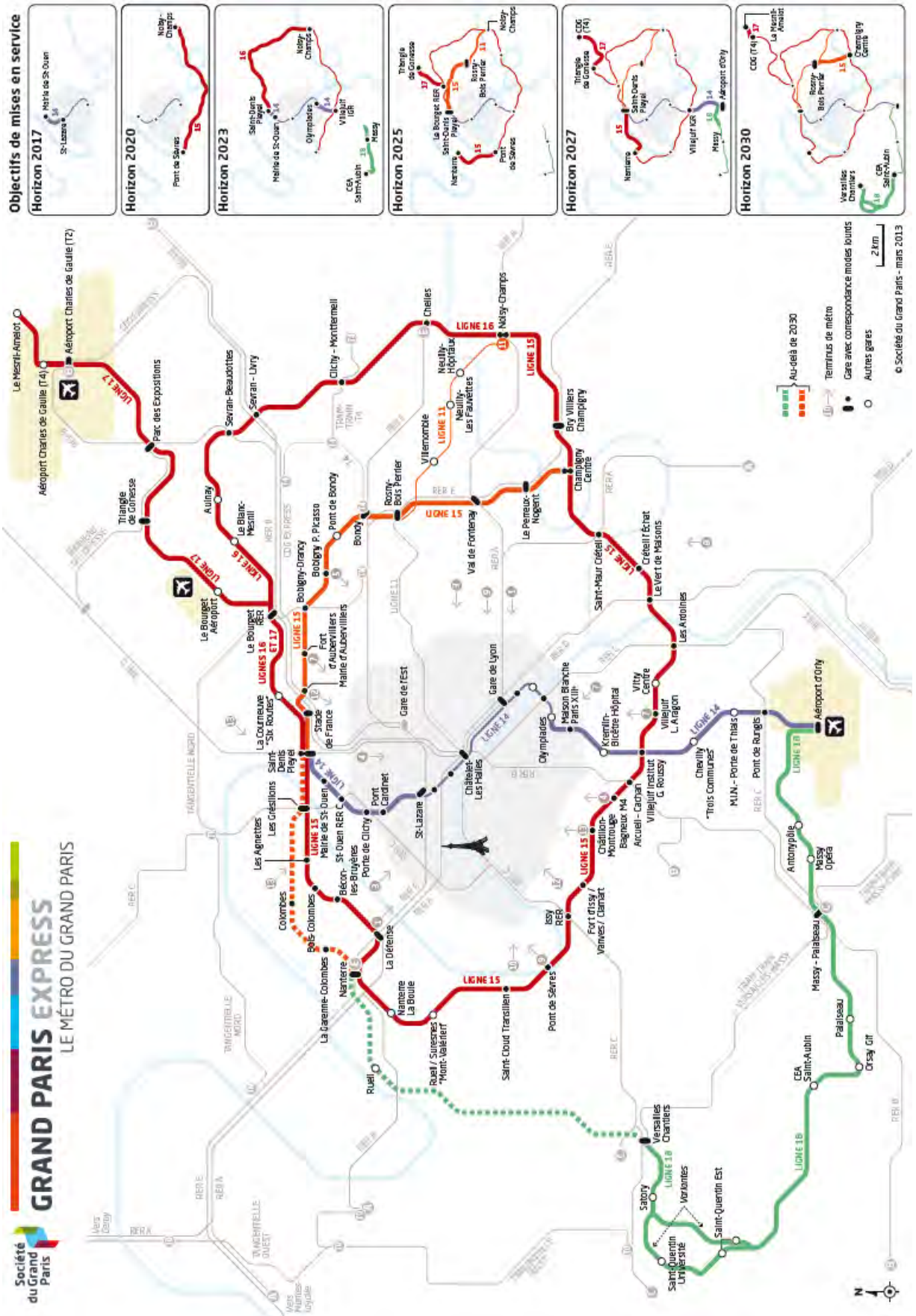
Objectifs de mises en service
Horizon 2017
Horizon 2020
Horizon 2023
Horizon 2025
Horizon 2027
Horizon 2030
GRAND PARIS EXPRESS
LE MÉTRO DU GRAND PARIS
Société du Grand Paris
LIGNE 15
LIGNE 16
LIGNE 17
LIGNE 18
LIGNE 14
LIGNE 11
Au-delà de 2030
Terminus de métro
Gare avec correspondance modes lourds
Autres gares
2 km
© Société du Grand Paris - mars 2013

b. Le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), un cadre pour la métropole

Le schéma directeur de la région Ile-de-France est un outil de planification et d'organisation de l'espace régional à horizon 2030. Récemment révisé par la région, il sera adopté d'ici à la fin de l'année. Il s'agit d'abord d'un document d'aménagement qui est organisé autour d'un projet spatial régional. C'est également un document d'urbanisme qui dit le droit des sols à travers une « carte de destination générale des différentes parties du territoire » et des « orientations réglementaires ». Les documents d'urbanisme locaux devront le décliner pour permettre la mise en œuvre de ses objectifs. C'est également un document opérationnel qui propose les moyens de sa mise en œuvre par une programmation, des partenariats et des modes de faire.

Les trois grands objectifs du SDRIF 2014-2030 et leur déclinaison sur le territoire régional

- Agir pour une région plus solidaire
- Anticiper les mutations environnementales
- Conforter l'attractivité de l'Ile de France et accompagner la conversion écologique et sociale de l'économie

Carte du Schéma Directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) mis à l'enquête publique en 2013

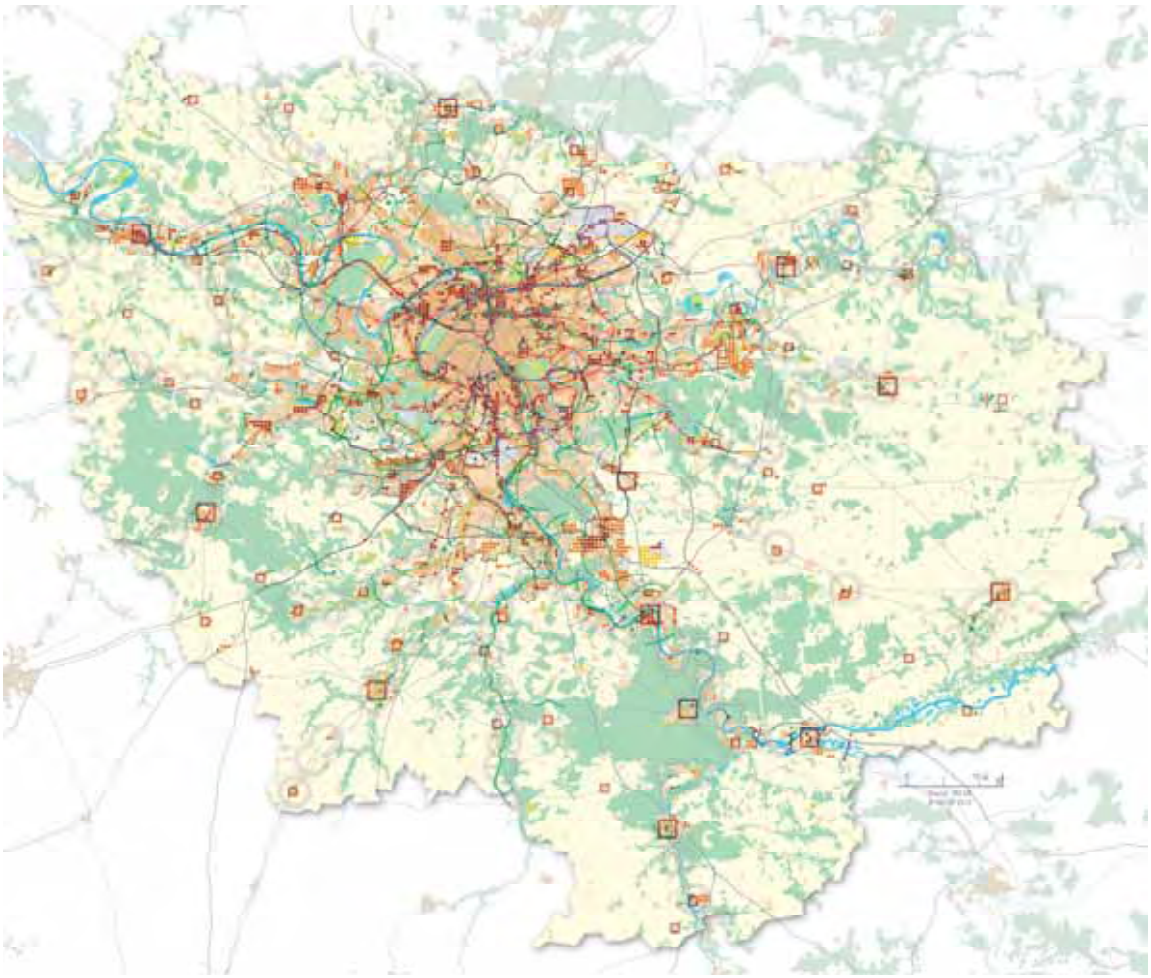

c. *Les Contrats de Développement Territorial, des outils pour organiser le développement des territoires stratégiques de la métropole*

La *loi du 3 juin 2011 relative au Grand Paris* a créé un nouvel outil afin que l'Etat et les collectivités se mettent d'accord sur le développement des pôles stratégiques identifiés autour des gares du futur réseau de transports du Nouveau Grand Paris : les Contrats de Développement Territorial (CDT). Les CDT, doivent, d'après la loi, être signés par l'Etat d'une part, et les communes et intercommunalités concernées par les gares du Nouveau Grand Paris d'autre part, sur un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, pour une durée par défaut de 15 ans. Ils doivent permettent à l'Etat et aux collectivités territoriales de se mettre d'accord sur la stratégie de développement des territoires identifiés comme stratégiques pour la métropole, autour du nouveau réseau de transports, en matière de logement, de développement économique, d'aménagement notamment ; mais aussi sur les modalités de sa mise en œuvre, au moins à court terme.

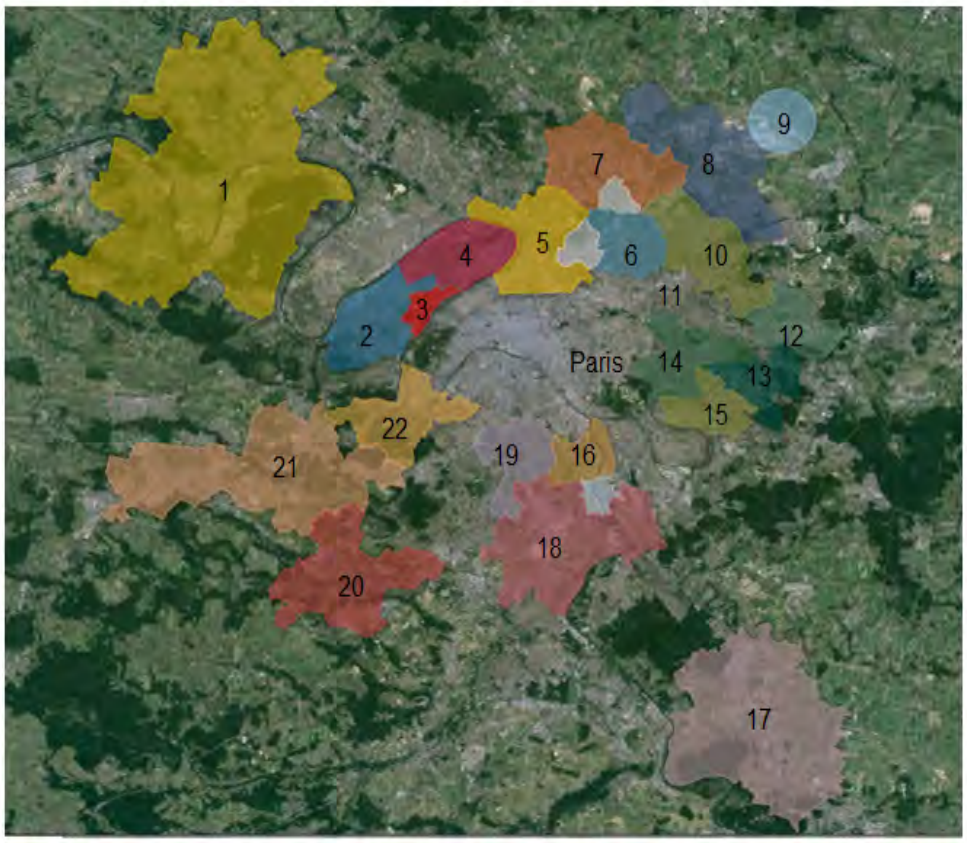

1. Confluence Seine-Oise
2.Territoire de la Défense Ouest-SIEP
3.Seine Défense
4.Boucle Seine Nord
5. Plaine Commune – Territoire de la Culture et de la Création
6.Le Bourget
7.Val de France Gonesse Bonneuil-en-France
8.Cœur économique Roissy Terre de France
9. Nord Seine-et-Marne – Le Mesnil Amelot
10. Est-Seine-Saint-Denis
11.Est Ensemble – la Fabrique du Grand Paris
12.Chelles- Verre-sur-Marne
13.Cœur Descartes
14.Paris Est entre Marne et Bois
15.Boucles de la Marne
16.Grandes Ardoines
17.Sénart
18. Grand Orly
19.Campus Sciences et Santé
20.Paris Saclay Territoire Sud
21.Versailles- Saint Quentin-en-Yvelines
22. Grand Paris Seine Ouest

Contrats de Développement Territorial en cours d'élaboration en 2013

3. *La gouvernance de la métropole parisienne en débat*

La nouvelle gouvernance de la métropole parisienne est le second pilier du projet du Grand Paris.

a. *Trois scenarii pour une nouvelle gouvernance métropolitaine*

Elle a fait l'objet de nombreux débats et de plusieurs propositions, portées soit par les collectivités territoriales, soit par l'Etat, soit par des acteurs de la société civile, chercheurs, architectes urbanistes, …

Au sein de la conférence métropolitaine créée en 2006, puis du syndicat mixte d'étude Paris Métropole, créé en 2009, plusieurs positions ont été proposées, défendues et débattues :

Scenario 1 : la métropole intégrée

Ce scenario présuppose que, pour traiter efficacement les problèmes de la métropole, pour porter un projet structurant, il convient de garantir l'unité de décision. L'unification institutionnelle est identifiée par ses promoteurs comme le moyen d'assurer enfin une plus grande solidarité territoriale par la mutualisation des ressources et des charges à une vaste échelle, ainsi qu'une unification fiscale. Le « cœur d'agglomération » (Paris et les trois départements de petite couronne) est identifié comme le périmètre d'action.

Scenario 2 : la métropole concertée

Ce scenario appelle à créer les conditions d'un consensus entre tous les acteurs, fondé sur le développement et l'approfondissement de la culture métropolitaine du « faire ensemble ». Les promoteurs de ce scenario considèrent que la métropole n'a pas besoin d'une structure unifiée. La complexité des enjeux, des échanges et des interactions entre territoires implique une gouvernance plus souple, à géométrie variable, qui s'adapte à la diversité des contextes, des besoins sociaux…Cette approche ne s'attache pas à définir un périmètre, incluant ainsi toutes les collectivités franciliennes. Elle peut s'accompagner d'une meilleure répartition des compétences, sans toutefois bouleverser le paysage actuel. Des outils tels que des syndicats, des agences, des protocoles de territoires pourraient voir le jour afin de faciliter les projets.

Scenario 3 – la métropole confédérée

Les modèles de « type confédéral » considèrent que le renforcement de la gouvernance métropolitaine passe par la coordination de politiques mises en œuvre par les collectivités existantes. Ce pilotage métropolitain doit permettre une plus grande justice territoriale en donnant une forme institutionnelle à la métropole polycentrique. Cette logique articule la préservation de l'autonomie des collectivités locales et la nécessité de politiques métropolitaines coordonnées et engageantes, grâce à des moyens communs, mutualisés et nouveaux dont la gouvernance reste à définir. Il s'agit de réunir les différents niveaux de collectivités (communes, départements, région), et de prendre appui sur le renforcement du niveau intercommunal. Cette approche par pôles permet de dépasser la logique de Grande couronne / Petite couronne.

b. Un projet de loi en cours de débat au Parlement

Après concertation avec les élus locaux, le gouvernement a inscrit au *projet de loi sur et sur l'affirmation des métropoles* … des articles portant sur la création d'une nouvelle structure de gouvernance de la métropole, qui pourrait s'appeler Métropole du Grand Paris. Une première proposition, correspondant plus ou moins au scenario de la métropole multipolaire, a été rejetée en 1ère lecture par le Sénat en juin. Une deuxième proposition, correspondant plus ou moins au scenario de la métropole intégrée, lui a été substituée en juillet, pour examen par l'Assemblée Nationale en 1ère lecture. Une seconde lecture du projet sera faite à l'automne par le Sénat et l'Assemblée Nationale. Le projet de loi, sauf report, pourrait donc être adopté à l'automne 2013. Plusieurs points font débat : le périmètre de la métropole, ses compétences, la répartition des moyens financiers, la répartition des pouvoirs et la place et la pérennité des autres collectivités (communes, intercommunalités, département, région) dans cette métropole.

II. Le Contrat de Développement Territorial du Territoire de la culture et de la création, mode d'emploi

Ce contrat concerne les neuf villes qui constituent la communauté d'agglomération plaine Commune.

4. Qu'est ce que Plaine Commune ?

Plaine Commune est une Communauté D'Agglomération, soit un établissement public intercommunal (EPCI) qui a été créé en 2000 par cinq communes, désireuses de mettre en commun une partie de leurs moyens et de leurs compétences afin de gagner en efficacité et en puissance d'action. En 2013, Plaine Commune rassemble neuf villes de l'Ouest de la Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, L'Ile-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse. Cela correspond à environ 400000 habitants, 200 000 emplois, et 4900 hectares, soit la moitié de la surface de Paris. Plaine Commune exerce pour le compte de ses communes membres, les compétences d'aménagement, d'habitat, de rénovation urbaine, de développement économique, d'enseignement supérieur et de recherche, d'écologie urbaine, d'emploi-insertion, de lecture publique, de voirie, de propreté, d'espaces verts et d'assainissement.

5. Comment lire le CDT de Plaine Commune ?

Le CDT de Plaine Commune porte sur l'ensemble du territoire des neuf villes du territoire, sur la période 2014-2030. Il est structuré en 4 parties, conformément à la loi.

- Un titre I portant sur le projet stratégique de développement durable du territoire à horizon 2030 (titre I), qui établit le diagnostic du territoire et sa stratégie de développement ;

- Un titre II définissant des objectifs et priorités sur 5 grandes thématiques, avec pour chaque thématique : un diagnostic plus précis, des objectifs, et des leviers d'action ;

- Un titre III constituant un programme d'action, qui identifie pour chaque thématique du titre II, les actions, opérations, projets d'infrastructures contribuant à l'atteinte des objectifs du titre II. Dans ce programme d'action, des actions de nature différente ont été mentionnées :
- Certaines actions sont à l'état de réflexion, et sont reconnues comme opportunes par les signataires, mais ne sont pas encore définitivement confirmées et demanderont des études, puis des financements ;
- Certaines actions correspondent à des projets en cours de lancement, ou déjà lancés, qui contribuent au projet de développement du territoire et avancent grâce au CDT (pilotage, études, calendrier ou financements précisés…);

- un titre IV précisant les conditions de mise en œuvre, suivi, évaluation et modification du contrat précisées.

A cela s'ajoute, en complément du CDT, son « évaluation environnementale », qui est jointe au dossier.

III. Présentation résumée du CDT de Plaine Commune

6. *Titre I : le projet stratégique de développement durable du territoire (p 11 à 17)*

a. *Le diagnostic du territoire : « Plaine Commune dans la métropole, une contribution majeure du territoire du Grand Paris » (p 11 à 16)*

Une analyse des atouts et des faiblesses du territoire fait ressortir plusieurs traits caractéristiques de Plaine Commune dans la métropole.

Une position stratégique dans la métropole

Plaine Commune est située aux portes de Paris, entre le pôle de la Défense et celui de Roissy; elle se situe au carrefour d'axes majeurs de transports en commun et autoroutiers. Cette position permet un développement important.

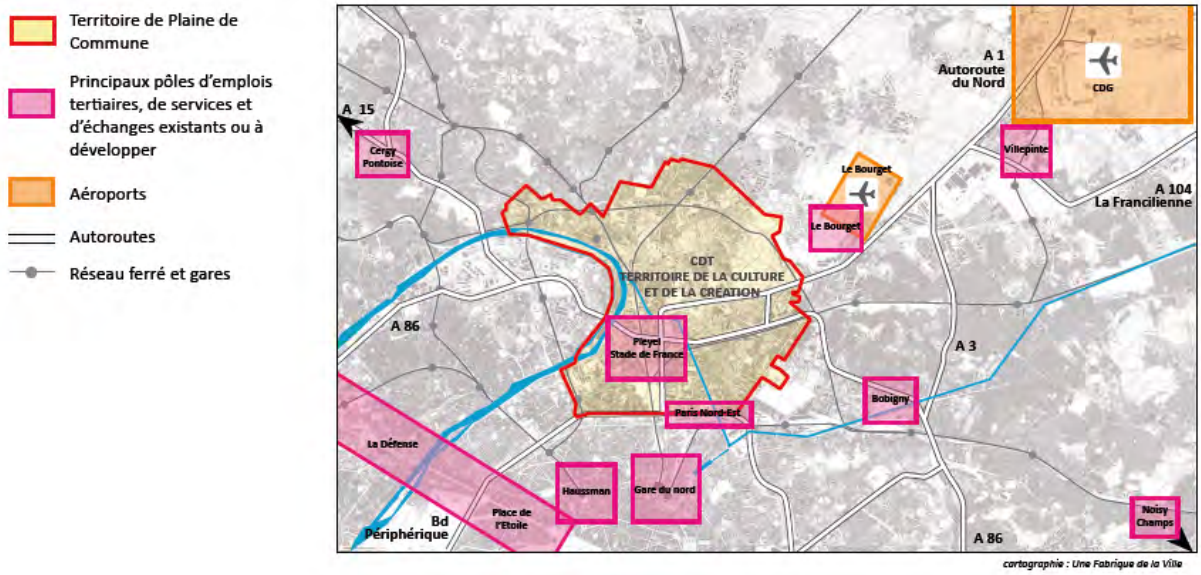

Un territoire pionnier

Marqué par son histoire de banlieue populaire et ouvrière, le territoire a connu un fort déclin dans les années 80 du fait de la crise. La mobilisation collective des communes, puis l'arrivée du Stade de France ont permis la renaissance de la Plaine et le développement de tout le territoire, en faisant un exemple métropolitain.

Un territoire de Patrimoine, de cultures et d'expérimentations artistiques

Le territoire présente une richesse patrimoniale et un foisonnement culturel remarquables, mais encore trop souvent méconnus : ses paysages, son patrimoine historique, industriel, architectural, l'offre culturelle riche, les lieux, initiatives, projets culturels et artistes présents sur le territoire ou encore les industries culturelles et créatives, et le croisement de cultures du monde entier.

Un territoire jeune et dynamique, en très fort développement

Depuis une dizaine d'années, Plaine Commune connait un fort dynamisme démographique, urbain et économique, caractérisés par la requalification urbaine du territoire, la construction de logements, le développement économique, et la forte croissance de la population, particulièrement jeune.

Un territoire de contrastes, entre vitalité reconnue et difficultés sociales pour une grande partie de la population

Plaine Commune est un territoire éminemment jeune, populaire et métissé. Cela constitue un atout, en témoignent l'engagement associatif, des initiatives culturelles et économiques, des nombreuses innovations. Mais une partie de la population connait des difficultés importantes, en particulier liées au chômage et à la pauvreté.

b. Le projet stratégique de développement durable (p. 17)

Le projet stratégique du territoire est pensée à deux niveaux : au niveau métropolitain, et au niveau du territoire.

Au niveau métropolitain, l'enjeu pour le territoire est d'être conforté comme un pôle majeur de la métropole multipolaire.

L'action métropolitaine du territoire prend deux directions. Il s'agit, d'une part, de promouvoir la métropole du futur, polycentrique, durable et solidaire : Plaine Commune a élaboré et porté, ces dernières années, une autre vision de la métropole, polycentrique, le droit à la ville à la centralité pour tous, et un développement métropolitain plus égalitaire, solidaire, et durable. Il s'agit également de changer d'échelle pour faire métropole ensemble : Plaine Commune développe les coopérations avec les territoires voisins : au Nord via l'Entente Nord Métropolitain, au Sud avec Paris, à l'Est avec Est Ensemble et le Bourget, et à l'Ouest via l'Entente Seine. Les Ententes rassemblent plusieurs villes et intercommunalités afin de leur permettre de développer des projets communs qui dépassent leurs frontières administratives.

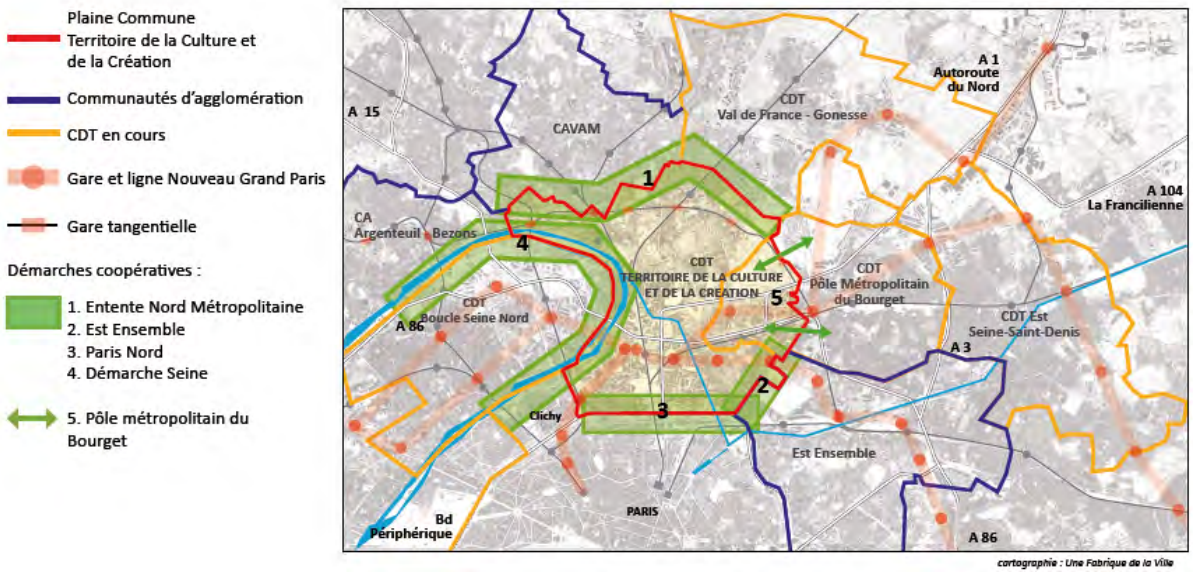

Au niveau local, l'objectif est de poursuivre et amplifier la mutation déjà engagée du territoire.

Mais cela doit permettre un développement solidaire et inclusif, au bénéfice des citoyens, habitants et acteurs du territoire, actuels et futurs : qui permette à chacun d'accéder au logement, à l'éducation, à l'emploi, aux services publics à l'aide de politiques de développement social.

L'enjeu est également de permettre un développement équilibré et polycentrique, le droit à la centralité pour tous : en développant sur le territoire des centralités permettant une vraie qualité de vie, en régulant le développement du Sud et en impulsant du développement au Nord.

Enfin, partout, un cadre de vie de haute qualité, agréable, paisible, soutenable et sain est visé ; afin d'améliorer la qualité de vie sur le territoire, l'enjeu est d'offrir également les services et équipements publics, de réduire les coupures urbaines et d'améliorer la qualité des espaces publics, de réparer les nuisances et risque et rendre le territoire plus performant écologiquement.

Un fil rouge : la culture et la création : axe de développement transversal à tous les autres.

Plaine Commune, identifié au niveau du Grand Paris comme un territoire emblématique de la culture et de la création, souhaite s'appuyer sur cette richesse pour favoriser un développement de qualité sur le territoire. Cela constitue un levier pour renforcer l'attractivité du territoire et sa dimension internationale.

Il ne s'agit pas seulement de renforcer la présence des industries culturelles et créatives, mais aussi de s'appuyer sur la dynamique artistique et culturelle du territoire pour développer la ville autrement, de façon plus qualitative et humaine en croisant les approches ; et de révéler cette dimension du territoire au niveau régional, national et international pour changer son image et donner de la fierté à ses habitants.

Ce faisant, Plaine Commune apporte une contribution au Grand Paris de la culture et de la Création : en redynamisant l'image de la capitale et de l'Est en particulier. Enfin, c'est un projet fédérateur des énergies, qui permet de mobiliser tous les acteurs, habitants, ressources, et potentiels du territoire.

7. Titres II.1 et III.1 : Mieux se déplacer sur le territoire, être connecté à la métropole

Le premier pilier du projet de développement du territoire est le développement de la mobilité sur le territoire : une meilleure mobilité doit permettre de favoriser l'accès à l'emploi pour les habitants et l'installation sur le territoire des entreprises, et améliorer la vie au quotidien.

a. Principaux constats en matière de mobilité sur le territoire (p 25 à 30)

- Un territoire maillé par les infrastructures lourdes de transport ;
- Mais une accessibilité encore insuffisante par les transports en commun, créatrice d'inégalités d'accès à la mobilité ;
- Un réseau routier principal congestionné ;
- Un réseau local chargé et insuffisamment adapté aux modes actifs ;
- Un trafic de marchandises important, un fret fluvial et ferroviaire insuffisamment développé ;
- Les infrastructures pèsent sur la qualité de vie sur le territoire.

b. Principaux objectifs (p 31 à 36)

- développer une nouvelle offre massive de transports en commun pour améliorer les échanges de banlieue à banlieue et placer les territoires au cœur des échanges nationaux et internationaux ;
- Améliorer l'offre et la qualité des transports en commun existants ;
- Maitriser la place de l'automobile ;
- Améliorer l'accessibilité et la porosité du territoire, permettre une connectivité maximale entre les lieux, à pied, en vélo et en transports en commun **;**
- Inscrire le transport de marchandises dans une perspective de développement soutenable.

c. Principaux éléments du programme d'action (p 95 à 122)

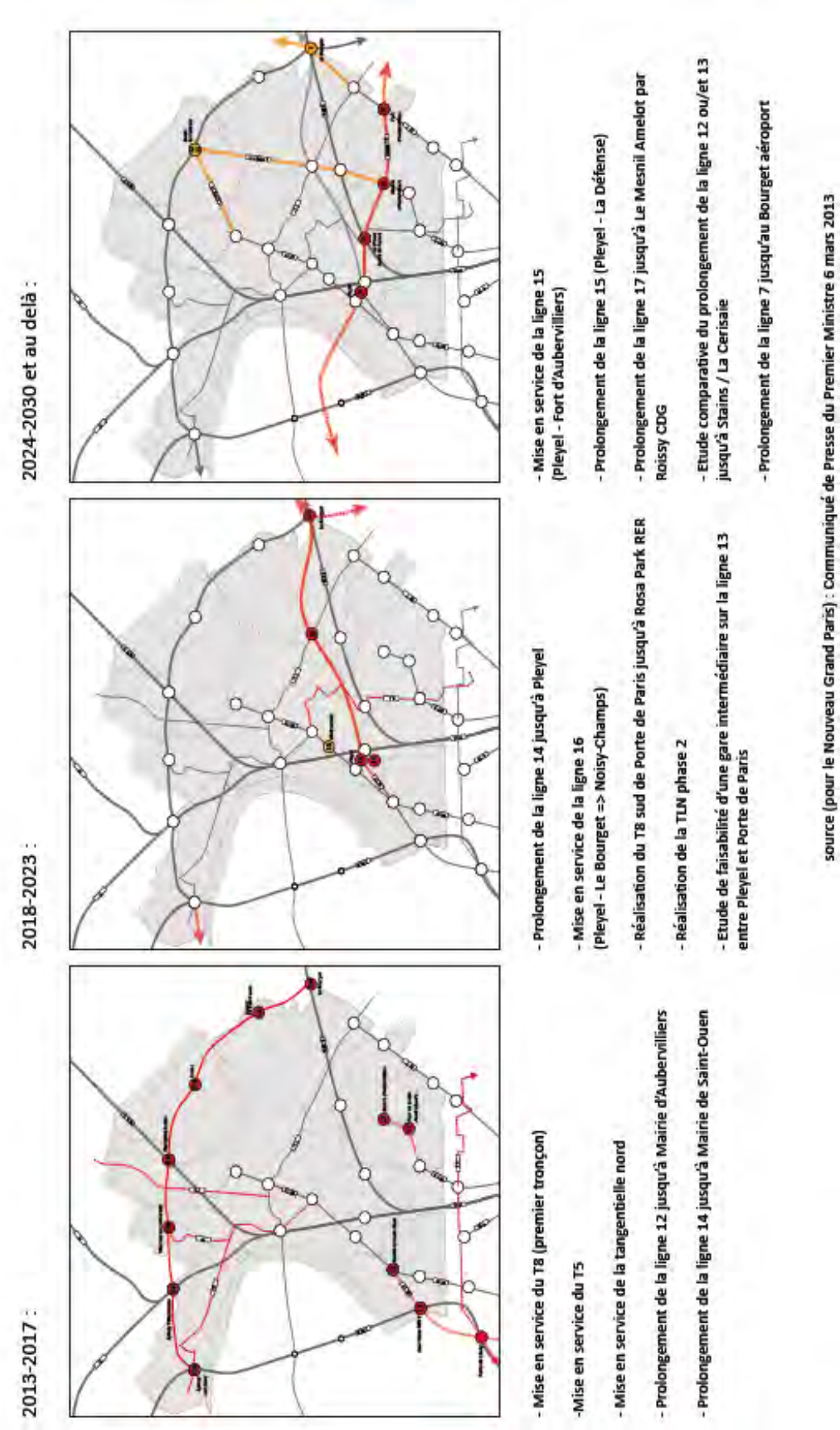
2013-2017 :
- Mise en service du T8 (premier tronçon)
-Mise en service du T5
- Mise en service de la tangentielle nord
- Prolongement de la ligne 12 jusqu'à Mairie d'Aubervilliers
- Prolongement de la ligne 14 jusqu'à Mairie de Saint-Ouen
2018-2023 :
- Prolongement de la ligne 14 jusqu'à Pleyel
- Mise en service de la ligne 16 (Pleyel - Le Bourget => Noisy-Champs)
- Réalisation du T8 sud de Porte de Paris jusqu'à Rosa Park RER
- Réalisation de la TLN phase 2
- Etude de faisabilité d'une gare intermédiaire sur la ligne 13 entre Pleyel et Porte de Paris
2024-2030 et au delà :
- Mise en service de la ligne 15 (Pleyel - Fort d'Aubervilliers)
- Prolongement de la ligne 15 (Pleyel - La Défense)
- Prolongement de la ligne 17 jusqu'à Le Mesnil Amelot par Roissy CDG
- Etude comparative du prolongement de la ligne 12 ou/et 13 jusqu'à Stains / La Cerisaie
- Prolongement de la ligne 7 jusqu'au Bourget aéroport
source (pour le Nouveau Grand Paris) : Communiqué de Presse du Premier Ministre 6 mars 2013

Tangentielle Légère Nord (TLN) de Sartrouville et Noisy-le Sec (p. 95-96)

La TLN Nord est un projet de transport en commun sur rail, en rocade, entre Sartrouville et Noisy-le-Sec. Le premier tronçon de ce projet, « Epinay-Le Bourget », est déjà en travaux, pour une mise en service prévue en 2017.

La mise en service du 2e tronçon a été annoncée par le Premier Ministre pour 2023. Le projet est financé pour le premier tronçon dans le cadre du plan de mobilisation des transports publics d'Ile-de-France.

Prolongement du tramway T8 vers le sud, de porte de Paris (Saint-Denis) à Rosa Parks (Paris) (p 97)

Le projet de prolongement du T8 a été confirmé par le Premier Ministre le 6 mars 2013, avec un objectif de démarrage des travaux avant 2020.

Les études sont financées, le financement du projet lui-même est prévu dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région (CPER) et du plan de mobilisation des transports publics d'Ile-de-France par l'Etat et la région, mais aussi le Département, la ville de Paris, et Plaine Commune.

Lignes 14 15 16 17 du Nouveau Grand Paris (p. 98 à 102)

Le prolongement de la ligne 14 à Carrefour-Pleyel (Saint-Denis) est prévu pour 2023.

La ligne 15 de Carrefour-Pleyel (Saint-Denis) à Rosny-sous-Bois-Perrier est prévue pour 2025, son prolongement jusqu'à Nanterre pour 2027.

Les lignes 16 et 17 sont prévues pour 2023 (ligne 16) et 2025 (ligne 17 jusqu'à Gonesse). Les études sont en cours, des conventions de financement sont encore à finaliser pour la plupart des lignes.

Schéma de principe des espaces publics (p 105 à 111)

Ce schéma identifie la nouvelle trame des espaces publics qui doit permettre de mieux interconnecter les nœuds de transports et les centralités existantes et futures.

Il recense les voies, les espaces publics, les places et autres espaces publics à créer ou à requalifier et les phases dans le temps en fonction de leur niveau de priorité et de leur lien avec d'autres projets (transports ou aménagement). Le schéma ne présage pas du financement de chaque projet, qui sera à déterminer au cas par cas.

Un projet est stratégique en phase 2013-2017: la passerelle bus de l'éco quartier fluvial de l'ile-Saint-Denis, au niveau de la Cité du Cinéma.

Franchissement Landy-Pleyel (Saint-Denis) (p 118-121)

Les partenaires du projet souhaitent voir se réaliser, au niveau de la tour Pleyel (Saint-Denis), un franchissement du faisceau ferré faisant office de gare-pont et de nouveau boulevard poursuivant l'avenue François-Mitterrand (Saint-Denis).

Le projet fait l'objet d'études de faisabilité financées par plusieurs partenaires : Plaine Commune, STIF, SGP, RFF, SNCF, CG93, CDC, EPA Plaine de France…. Le projet en lui-même n'est pas encore chiffré ni financé. Sa livraison devra intervenir en même temps que la gare à Pleyel (Saint-Denis) en 2023.

Actions portant sur les ouvrages et le réseau autoroutier (p. 112 à 117)

La première action concerne la suppression des bretelles autoroutières de la Porte de Paris à Saint-Denis, prévue entre 2018 et 2023, financée par Plaine Commune.

La modernisation et le complément du diffuseur Pleyel devra être réalisée avant 2023. Une partie de l'ouvrage sera financé par l'Etat (1/3), le reste du financement n'est pas encore identifié. Des études sont en cours, d'autres devront être lancées ensuite

Enfin, un programme d'insertion urbaine des autoroutes sera établi sur la base d'études de faisabilité techniques et financières permettant d'identifier les mesures permettant une meilleure insertion urbaine des autoroutes et de réduire leur impact sur la santé. Ce programme devra être établi et évalué financièrement à horizon 2018. Cela ne présage pour l'instant pas du financement des projets qui pourraient en découler.

Stratégie globale de mobilité durable (p. 122)

Une étude a été lancée début 2013 pour définir une stratégie globale de mobilité, concernant l'évolution du réseau de voirie, de la desserte des bus, et encourager la marche à pied, le vélo, l'usage des transports en commun. Cette stratégie sera intégrée au CDT en 2014.

8. Titre II.2 et III.2 Vivre et travailler dans un pôle majeur du Grand Paris, référence pour la qualité urbain et le développement soutenable

L'organisation urbaine du territoire est le 2e pilier du projet du territoire, elle conditionne la qualité de vie des habitants, salariés et usagers sur le territoire au quotidien.

a. Les principaux constats (p. 37 à 39)

- Un pôle majeur du Grand Paris à conforter, un développement à diffuser plus ;
- Un territoire marqué par son histoire, qui reste encore à requalifier, un rapport des habitants au territoire teinté d'ambivalence, entre attachement et rejet ;
- Une mutation largement engagée, un potentiel de développement encore important.

b. Les principaux objectifs (p 40 à 70)

- Poursuivre et diffuser le développement en structurant le territoire autour d'un réseau de centralités mixtes et bien connectées entre elles :
    - conforter les centralités existantes, en vue d'un développement polycentrique ;
    - créer de nouvelles centralités majeures à l'échelle du Grand Paris ;
- Définir et mettre en œuvre une politique des espaces publics et du paysage structurant le territoire, à grande échelle comme à l'échelle locale :
    - mettre en place une grande figure paysagère du territoire, lisible et cohérente
    - compléter et requalifier le réseau des espaces publics, support de développement urbain et de mise en valeur du paysage ;
    - aménager autrement les espaces publics pour une ville plus apaisée : intégration des modes actifs de déplacements (marche à pied, vélo…), plantations…
- Garantir le caractère soutenable et équilibré du développement :
    - Maitriser le développement au sud du territoire (notamment la Plaine Saint-Denis), garantir son caractère soutenable et impulser le développement au Nord (Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Pierrefitte-sur-Seine, Stains notamment), en s'appuyant notamment sur l'arrivée de nouveaux transports en commun et sur les atouts paysagers ;
    - Prioriser les opérations et actions d'aménagement.

- Donner cohérence et force au développement de grands secteurs métropolitains :
    - A l'appui de schémas de secteur pour les secteurs de mutation ;
    - Et d'un schéma pour le centre de Saint-Denis, à l'articulation des secteurs.
- Tendre vers une nouvelle référence urbaine axée sur la qualité et le développement soutenable :
    - Prévoir les équipements et services publics nécessaires en regard des besoins actuels et futurs ;
    - Mobiliser les démarches participatives et les approches « culture et création », gage de qualité des futures transformations du territoire ;
    - Poursuivre la réparation et la conversion écologique du territoire vers la sobriété et l'adaptation au changement climatique.
- Se doter d'une stratégie foncière.

c. Les principaux éléments du programme d'action (p. 123 à 189)

Les schémas de secteur (p 51 à 66 et p. 127 à 163)

Les schémas de secteur visent à identifier dans chacun des grands secteurs de Plaine Commune, les ingrédients essentiels d'une vie urbaine équilibrée. Il s'agit de travailler par ailleurs à la cohérence entre les différents projets afin d'assurer à terme l'identité du secteur et sa bonne articulation à l'ensemble du territoire et à la métropole. Pour cela sont précisées pour chaque secteur la figure des espaces publics, l'ouverture sur le Grand Paysage, la constitution de centralités et leurs connections, la cohérence de la programmation (habitat, équipement, activités) la cohérence des opérations et actions particulières entre elles avec le schéma d'aménagement d'ensemble, et les principales étapes de réalisation.

Voir carte page suivante

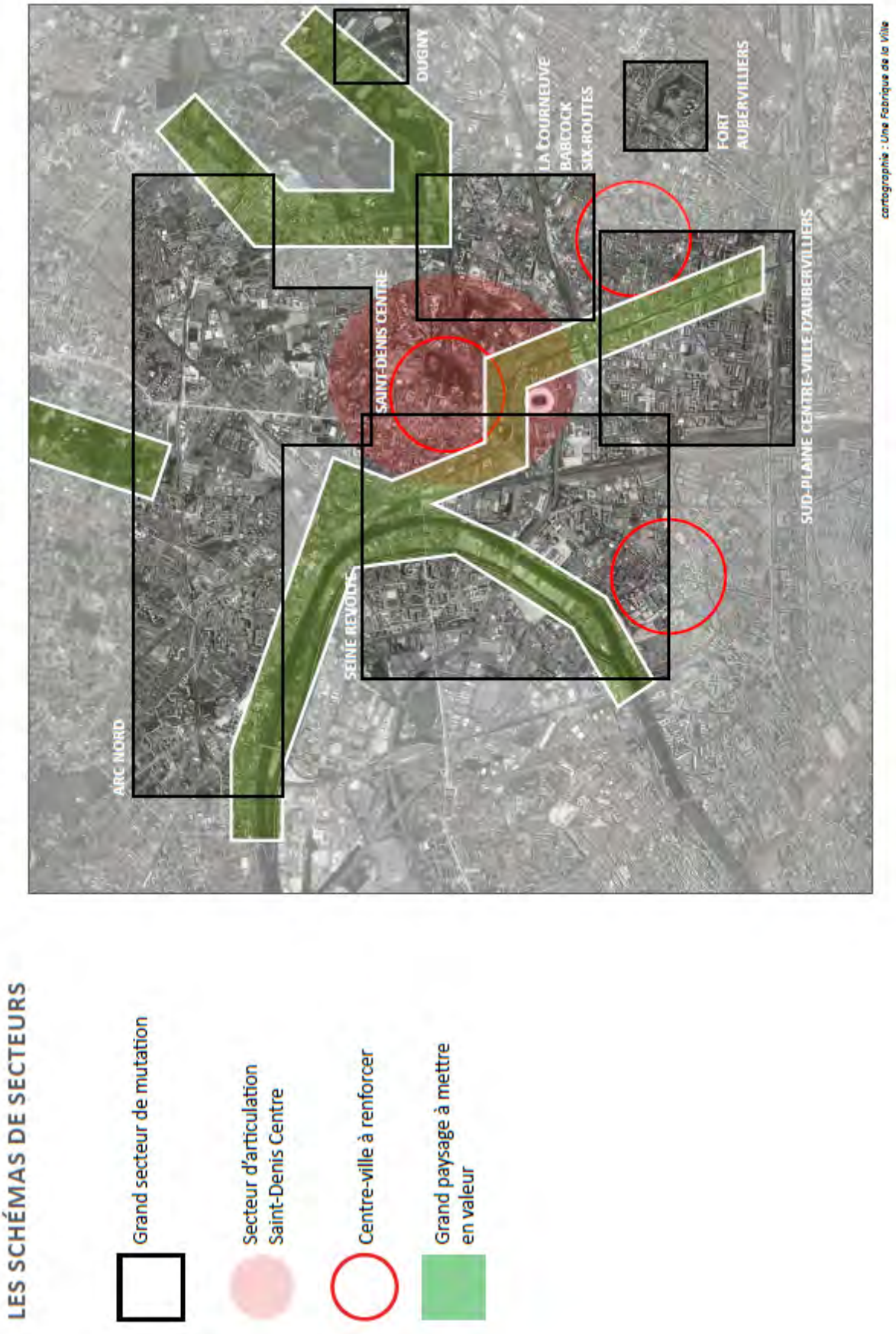
DUGNY
LA COURNEUVE
BABCOCK
SIX-ROUTES
FORT AUBERVILLIERS
SAINT-DENIS CENTRE
SUD-PLAINE CENTRE-VILLE D'AUBERVILLIERS
SEINE RÉVOLTE
ARC NORD
cartographie : Une Fabrique de la Ville
LES SCHÉMAS DE SECTEURS
Grand secteur de mutation
Secteur d'articulation Saint-Denis Centre
Centre-ville à renforcer
Grand paysage à mettre en valeur

Le schéma de secteur Fort d'Aubervilliers (p 162-163)

Le secteur fort d'Aubervilliers, site remarquable mais sous exploité compte tenu de son potentiel, est appelé à muter dans les années à venir. Enclavé, méconnu des habitants, il pourrait pourtant constituer un vrai morceau de ville. La présence du métro, d'une gare routière et à terme, l'arrivée d'une gare de la ligne 15 du Nouveau Grand Paris à horizon 2025 renforcent la nécessité de son évolution. La requalification de la RN2 et l'aménagement d'une liaison Est Ouest devraient renforcer l'accroche du Fort à son contexte urbaine.

L'enjeu pour ce secteur, est de parvenir à créer un lieu de vie original, composé de :
- La mise en valeur du patrimoine ;
- Un habitat durable ;
- Des jardins ;
- Des locaux d'activités et résidences d'artistes.

Afin d'aménager le site, une zone d'aménagement concertée (ZAC) sera créée en 2013 par l'AFTRP, propriétaire du site, qui assurera la maitrise d'ouvrage de l'aménagement de la ZAC.

Le schéma de secteur de mutation Arc Nord (p. 127-135)

Ce secteur, qui s'étend sur 10 km de long, est composé d'un ensemble de tissus urbains mal reliés entre eux, fragmenté par de nombreuses coupures, fait d'une succession de zones pavillonnaires, de grands ensembles, de zones d'activités, de friches, et de centres au rayonnement limité.

Peu d'entreprises s'y installent hors des zones d'activités classiques. Cette zone dispose pourtant d'atouts paysagers, de points d'appui tels que les universités Paris 8, Paris 13 et les Archives Nationales et elle verra ses possibilités de développement s'ouvrir dès 2017/2018 grâce à la mise en service de la Tangentielle Légère Nord (TLN).

L'enjeu est donc de se saisir de l'opportunité de l'arrivée de la Tangentielle nord pour faire évoluer ce secteur au-delà de sa vocation principalement résidentielle, il s'agit :
- de générer un effet d'entrainement à partir d'opérations d'aménagement autour des gares, pour faire venir plus d'activités économiques ;
- de faire apparaitre une armature lisible des espaces publics, en faisant émerger progressivement par l'aménagement de la voirie, un « boulevard des gares »
- d'y installer éventuellement, sous réserve de confirmation du projet, un équipement culturel métropolitain
- de mieux relier le secteur à Saint Denis via la voirie

A cette fin, outre la poursuite des opérations d'aménagement et de rénovation urbaine déjà engagées, les éléments suivants de programmation ont été identifiés :
- opérations à engager : Vallès Nord à Pierrefitte-sur-Seine et les Tartres Sud sur Pierrefitte-sur-Seine, Stains et Saint-Denis ;
- études à lancer ou à finaliser : secteur gare Epinay-Orgemont, secteur gare Epinay-Villetaneuse, secteur Villetaneuse université, secteur Tartres nord à Pierrefitte-sur-Seine et Stains, Pôle terminus de la ligne 13, secteur gare de Stains-Cerisaie, Centre-ville de Stains, potentiel de développement autour de la Tangentielle Nord.

Chacune de ces opérations et études à lancer est présentée dans le CDT.

Le schéma de secteur de mutation Seine Révolte (p. 136 à 143)

Situé entre Saint-Ouen et la Porte de Paris à Saint-Denis, bordé par la Seine et le Canal Saint-Denis, ce secteur est appelé à muter fortement à l'occasion de l'installation de la gare Pleyel, pôle de transports majeur du futur réseau du Nouveau Grand Paris. Cette gare, et le franchissement du faisceau ferré SNCF qui l'accompagnera, en feront une centralité majeure.

A cette occasion, le quartier pourra être requalifié, en vue de :
- reconquérir le fleuve et le Canal, et mieux les mettre en valeur ;
- établir une continuité urbaine entre les Docks de Saint-Ouen, le centre de Saint-Ouen, le quartier Pleyel et celui de la Porte de Paris à Saint-Denis ;
- reconfigurer la place Pleyel pour lui donner un rôle central d'articulation entre le centre de Saint-Denis, le secteur Pleyel et le secteur Stade de France ;
- réaliser une centralité nouvelle exemplaire, mariant implantations tertiaires, habitat, espaces de détente et de loisirs…

Il s'agira également de travailler à l'insertion du Vieux Saint-Ouen dans cette dynamique et à l'évolution du secteur Porte de Paris/Confluence/La Briche à Saint-Denis.

Pour ce faire, outre la poursuite des opérations d'aménagement et de rénovation urbaine engagées, il s'agira de :
- engager les opérations d'aménagement ZAC Sud Confluence et Pleyel à Saint-Denis ;
- lancer ou finaliser les études : tête de réseau Pleyel, quartiers Vieux Saint-Ouen et centre ville de Saint-Ouen, porte de Paris-Sud/ La Plaine Saulnier à Saint-Denis.

Chacune de ces opérations et études à lancer est présentée dans le CDT.

Le schéma de secteur de mutation Babcock Six Routes à La Courneuve (p. 144 à 151)

Secteur charnière entre le sud et le nord du territoire, mais aussi entre Saint-Denis et le Bourget, cet espace urbain est pour le moment disparate et peu structuré, marqué par de grandes coupures urbaines.

Avec le renforcement de la desserte du RER B, et l'arrivée à terme d'une gare de la ligne 16 du Nouveau Grand Paris, ce secteur est appelé à un développement important, et une centralité nouvelle émergera au carrefour des Six Routes. Les enjeux pour ce secteur sont les suivants :
- aménager une centralité nouvelle au carrefour des Six Routes autour de la gare et renforcer la centralité de la mairie ;
- réaménager l'accès au parc départemental George-Valbon pour le faciliter ;
- requalifier l'ex-RN301 pour mieux relier le Nord du territoire ;
- reconvertir le site industriel de Babcock et faire évoluer la zone d'activité Mermoz tout en maintenant des activités.

Pour ce faire, outre la poursuite des opérations d'aménagement de rénovation urbaine déjà engagées, il s'agira de :
- engager les opérations : centre-ville La Courneuve, gare des Six-Routes et Babcock ;
- lancer ou finaliser les études : Fort de l'Est, Secteur Mermoz Eurocopter, Secteur gare Dugny-la-Courneuve.

Chacune de ces opérations et études à lancer est présentée dans le CDT.

Le schéma de secteur de mutation La Plaine Saint-Denis/Centre ville d'Aubervilliers (p 152 à 161)

Ce secteur a connu une forte mutation de son tissu industriel depuis 20 ans. Mais cette mutation s'est faite de façon disparate et désuni, sans caractère affirmé. L'arrivée du Campus Condorcet en 2018 ainsi que les gares du Nouveau Grand Paris et du métro sont des opportunités pour poursuivre et réorienter le développement de ce secteur.

Il s'agit, pour ce secteur de mutation, de :

- replacer son développement dans une vision d'ensemble ;
- aménager avec le souci d'une plus grande variété de formes urbaines et architecturales, une plus forte présence de l'eau et du Canal Saint-Denis, plus de parcs et de jardins de respirations ;
- donner une identité au quartier autour du Campus Condorcet, qui devra être ouvert sur la ville, de même que les Magasins Généraux (EMGP) ;
- faciliter le lien avec le centre-ville et les cheminements est-ouest dans les réaménagements de voirie ;
- un espace vert de bonne taille serait souhaitable

Pour ce faire, outre la poursuite des opérations d'aménagement de rénovation urbaine déjà engagées, il s'agira de :

- engager les opérations Pont de Stains/Aimé Césaire, Port Chemin-Vert, Centre-ville à Aubervilliers, Cathédrale Bailly à Saint-Denis.
- lancer ou finaliser les études : Porte de la Chapelle, Trezel Petits Cailloux, Ouest Canal à Saint-Denis, gare des Mines et Paul Lafargue-quai du Canal à Aubervilliers et Saint-Denis,

Chacune de ces opérations et études à lancer est présentée dans le CDT.

Le schéma de secteur d'articulation Saint-Denis Centre ville (p. 164-165)

A l'articulation de plusieurs secteurs de mutation, au cœur du réseau des tramways qui traversent le territoire, le centre de Saint-Denis constitue une centralité forte du territoire, et a une identité forte, de part son histoire, son patrimoine, ses activités diverses, sa population et les cultures diverses qui s'y côtoient.

Mais il connait, comme les autres centres-villes de Plaine Commune, des difficultés : habitat insalubre, commerces en difficulté, espace public dégradé...Des actions ont déjà été engagées pour faire face à cela, en particulier un plan commerce et un dispositif de lutte contre l'habitat insalubre (le PNRQAD).

L'enjeu pour ce secteur est saisir les opportunités de l'arrivée des tramways et de la proximité de nombreuses gares RER, métro et du futur Nouveau Grand Paris, ainsi que de la mutation des secteurs alentours, pour poursuivre les actions en faveur de sa redynamisation : cela passe par :

- la mise en valeur touristique du patrimoine historique du centre-ville ;
- la requalification des espaces publics majeurs ;
- l'amélioration de l'habitat dégradé dans le centre-ville, vers le Canal et dans les quartiers nord ;
- l'accroissement de l'activité commerciale via la revitalisation des grands axes commerciaux ; ainsi que le renforcement des services publics, notamment à l'occasion de l'installation de la sous-préfecture

- l'amélioration des liaisons urbaines vers les quartiers environnants et le renforcement des cheminements piétons, cyclistes et des bus depuis les gares RER, métro et Nouveau Grand Paris ;
- la mise en valeur et l'accessibilité accrue des berges du Canal et de la Seine pour les habitants

Pour ce faire, une étude sera lancée courant 2013 afin de travailler à la mise en cohérence des nombreux projets et propositions d'actions qui existent déjà sur la plupart de ces questions.

Le schéma du paysage (p. 165)

Le territoire dispose d'atouts paysagers importants: la Seine, le Canal, la Butte Pinson, le parc départemental George Valbon, une multitude de petits espaces verts et des alignements d'arbres … mais il manque d'espaces verts intermédiaires, ses grands éléments sont peu mis en valeur voire peu accessibles, sans cohérence globale, insuffisamment reliés.

L'objectif du schéma du paysage est de créer un cadre de vie paysager cohérent à l'échelle du territoire, qui accompagne les transformations à venir. Il s'agit plus particulièrement de :

- faciliter l'accès aux grands espaces verts et d'eau existants ;
- remédier au déficit des espaces verts de taille intermédiaire ;
- assurer plus de cohérence et de lien entre la multitude de petits espaces verts existants ;
- ouvrir le territoire sur les grands espaces régionaux ;
- développer les continuités écologiques.

Pour ce faire, plusieurs types d'action sont envisagés :

- la constitution d'un réseau dense de chemins et de plantations reliant les grands espaces de nature entre eux ;
- un éventuel grand parc à la Briche/Confluence à Saint-Denis.
- des mécanismes de protection de sites actuels à potentiel paysager, et la constitution progressive des éléments projetés, à l'occasion des projets d'aménagement ou de requalification qui se feront sur le territoire : premières plantations, premiers chemins, prototypes de futurs parcs…
- le maintien ou le rétablissement des continuités écologiques en faveur de la biodiversité (trame verte et bleue) devra aussi être assurée.

La déclinaison opérationnelle du schéma des paysages devra faire l'objet d'une étude spécifique, en lien avec l'étude de la « Démarche Seine » et une étude sur la trame verte et bleue prévues en 2013.

Les projets de mise en valeur des atouts paysagers du territoire (p. 169 à 173)

La « démarche Seine »
Une Entente Seine sera créée et une étude stratégique sera lancée en 2013 par 11 communes et 2 intercommunalités le long du méandre de la Seine, afin de mieux identifier le potentiel de développement économique, touristique, de transports, les enjeux environnementaux, d'aménagement et d'appropriation sociale de la Seine et de formaliser un projet commun s'appuyant sur un schéma directeur, décliné par chaque collectivité.

Le parc départemental George Valbon à La Courneuve
Une étude sera conduite en 2015 afin d'étudier une meilleure insertion du parc dans la ville, une plus grande accessibilité pour le public, et les possibilités d'aménagement des abords.

Le parc interdépartemental de loisirs nautique de l'Ile-Saint-Denis : ce projet consiste en l'aménagement nautique du plan d'eau existant du petit bras de Seine de l'Ile-Saint-Denis., pour en faire un lieu dédié à la pratique de loisirs nautiques, un port de plaisance et un lieu de détente. L'objectif est d'engager les opérations entre 2016 et 2020.

Les projets d'intérêt écologique (p. 175 à 178 et annexe 4 p. 263 à 266)

Projet « logistique urbaine »
Compte tenu du développement rapide du territoire, un projet pour favoriser la soutenabilité des chantiers est en réflexion, associant promotion d'un transport de marchandises plus durable, de l'éco construction et des filières de recyclage des déchets du BTP, soutien aux éco-activités sur le territoire. Sur l'ensemble de ces sujets, des études seront conduites de façon coordonnée afin d'identifier plus précisément les enjeux, les actions possibles, puis il s'agira de lancer des expérimentations sur ces sujets et de les développer.

Projet de Pôle Energie à Saint-Ouen
Saint-Ouen dispose d'un écosystème industriel en mutation, que la ville souhaite faire évoluer tout en lui conservant une vocation de site énergétique. Plusieurs actions d'aménagement, des déplacements d'entreprises ont été envisagés, et sont parfois engagées. Une mission devra être lancée pour approfondir ce projet et poursuivre sa mise en œuvre.

Application du « référentiel aménagement soutenable »
Un référentiel d'aménagement soutenable, élaboré par Plaine Commune, préconisant des façons d'aménager permettant d'assurer une meilleure soutenabilité des projets d'aménagement, s'appliquera à toutes les opérations d'aménagement publiques sur le territoire.

Le projet de développement territorial des puces de Saint-Ouen (p. 179-180)

Les puces de Saint-Ouen sont un des atouts majeurs du territoire de la culture et de la création et un grand site touristique mais connaissent des difficultés du fait de la crise et d'une mixité d'usages parfois difficile à gérer. La redynamisation des Puces a déjà fait l'objet de projets qui doivent se prolonger dans le cadre du CDT : il s'agit de définir une nouvelle gouvernance des Puces, plus collective ; de diversifier l'activité des Puces pour renforcer l'attractivité du site ; de retravailler l'aménagement des Puces ; et de mettre en valeur l'aspect patrimonial du site pour développer son attractivité. L'objectif est de mettre en place une nouvelle gouvernance et un nouveau programme d'action en 2014.

Le projet de construction d'un stade aquatique olympique (p. 181-182)

Un équipement public de natation de grande envergure est envisagé à Aubervilliers, au Sud du Stade de France, entre les rails du RER B et la rive ouest du Canal. Ce projet, d'un coût évalué à 68 millions d'euros, n'est pas encore financé complètement à ce jour.

Les projets visant à renforcer les services publics (p. 188)

Renforcement de la santé et de l'accès au soin sur le territoire.
Compte tenu des difficultés d'accès au soin, du moins bon état de santé général des habitants et des nuisances et risques propres au territoire ; des discussions seront engagées sur la santé, afin de partager avec tous les partenaires concernés, un diagnostic et des objectifs et d'élaborer un plan d'action en 2014.

Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure présence et qualité des services publics sur le territoire, des discussions seront engagées avec les partenaires sur cette question dans le cadre de la future réforme de la politique de la ville, cela sera intégré au CDT ultérieurement.

Des outils de maitrise foncière (p. 184-187)

Enfin, afin de faciliter la mise en œuvre du projet du territoire, il est indispensable de parvenir à une maitrise du foncier, de sa disponibilité et de son coût. C'est pourquoi une stratégie foncière est en cours d'élaboration en 2013, et s'accompagnera d'outils tels qu'une Foncière publique, qui sera créée en 2013, ainsi que d'une mission permettant d'accompagner au mieux les entreprises dans les relocalisations et reconfigurations éventuelles de sites et de la mobilisation du foncier public pour les projets de logements et d'équipements publics, tels que prévus par la loi votée récemment à ce sujet.

9. Titre II.3 et III.3 Trouver de meilleures conditions de logement dans une ville en développement, mixte et solidaire

Le logement est la première préoccupation des franciliens. C'est pourquoi il constitue un des trois premiers piliers du projet de développement de Plaine Commune.

a. Principaux constats (p. 71-73)

- Un territoire attractif à dominante populaire ;
- une action publique volontaire en faveur du logement, en particulier du logement social ;
- De grands programmes de rénovation urbaine (ANRU) et de réhabilitation (PNRQAD) ;
- Des besoins de logements encore importants ;
- Un parc social important, sous la pression d'une forte demande ;
- Des conditions de vie dégradées dans une partie du parc ancien, un retour des bidonvilles ;
- Le défi énergétique à relever dans le neuf et l'ancien ;
- Des opportunités pour poursuivre la politique de construction et de réhabilitation.

b. Principaux objectifs (p. 74-76)

- Accroitre l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée ;
- Poursuivre la requalification du parc existant, lutter contre l'habitat insalubre et la précarité énergétique ;
- Produire une offre suffisante de logements adaptés aux publics dits spécifiques (étudiants, exclus, familles pauvres, victimes de violence, personnes âgées…) ;
- Maitriser les couts du logement ;
- Élever la qualité de l'habitat, condition du vivre ensemble et de l'attractivité du territoire.

c. Principaux éléments du programme d'action (p.190 à 201)

Les objectifs de construction de logements (p. 191)

Dans le cadre du CDT, Plaine Commune et les villes se sont engagées à construire 4200 logements par an en moyenne à partir de 2016 et jusqu'à 2030, soit 1000 logements par an de plus que l'objectif actuel du territoire, dont 40% de logements locatifs sociaux en intégrant la rénovation du parc social, dont 20% de PLS (logement social « supérieur »), 50% de PLUS (logement social intermédiaire) et 30% de PLAI (logement très social). 10% du volume global devra être constitué de logements en accession sociale à la propriété.

Poursuite des actions de renouvellement urbain et de lutte contre l'habitat insalubre (p. 192-194)

Sur le territoire, actuellement, 24 projets de rénovation urbaine (RU) sont en cours. Alors que l'Etat envisage de prolonger les dispositifs de rénovation urbaine, plusieurs suites sont souhaitables sur le territoire : l'achèvement des quartiers en cours de rénovation, la rénovation des quartiers non encore traités, et l'accompagnement social des quartiers rénovés.

De la même manière, dans le but de lutter contre l'habitat insalubre, deux périmètres ont été identifiés sur le territoire dans le cadre du Programme national de Requalification des Quartiers Anciens dégradés (PNRQAD), à Saint-Denis et à Aubervilliers, et un 3ème est envisagé à Saint-Ouen. Un plan départemental de lutte contre l'habitat indigne s'y ajoute.
Les suites à donner à ces deux dispositifs (ANRU et PNRQAD) sur le territoire seront précisées ultérieurement par la loi et déclinées ensuite sur le territoire.

Dispositifs d'amélioration habitat privé (p. 195)

Sur le reste du territoire, plusieurs opérations de renouvellement urbain et d'amélioration de l'habitat sont en cours, et devront être menées à leur terme d'ici 2018 ; des diagnostics et études opérationnelles sont par ailleurs nécessaires mais ne sont pas encore financées.

Logement étudiant (p. 196-198)

En matière de logement étudiant, l'objectif est de poursuivre la construction de logements étudiants sur le territoire : l'objectif est de 34 résidences pour 5000 logements d'ici 2015. Un projet de Quartier Universitaire International du Grand Paris (QUIGP), pendant de la Cité universitaire au Sud de Paris, est par ailleurs à l'étude.

Etudes en cours sur les autres problématiques d'habitat (p. 199 à 201) :

Trois études sont par ailleurs prévues ou en cours sur les sujets suivants :
- comment mieux loger les ménages les plus vulnérables ?
- comment favoriser le logement sur le territoire des salariés non résidents ?
- quels sont les manques actuels et les besoins futurs en équipements publics ?

10. Titre II.4 et III.4 Travailler et se former dans un territoire de mutations de l'économie et de l'emploi

Une des principales préoccupations des habitants du territoire demeure l'emploi. L'enjeu pour Plaine Commune est de développer les activités et donc les emplois, mais aussi de lever les freins à l'emploi, à l'éducation, à la formation des habitants.

a. Principaux constats (p. 77-78)

- Une économie en développement et mutation rapides ;
- Le développement des activités de la culture et de la création, atout d'avenir ;
- Un pôle universitaire majeur constitué de deux universités, d'IUT, d'école d'ingénieurs, et prochainement du Campus Condorcet ;
- Mais une population active en décalage avec les emplois offerts, et confrontée à un parcours d'insertion parfois difficile ;
- L'enjeu du parcours éducatif et de la formation ;
- Un ancrage local de l'économie insuffisant, des démarches visant à le renforcer.

b. Principaux objectifs (p. 79-84)

- Renforcer et structurer en « cluster » les activités culturelles et créatives sur le territoire, c'est-à-dire créer des liens et des synergies entre les entreprises, grandes entreprises ou PME et TPE, les universités et la formation, les artistes, les habitants, les politiques culturelles… pour que la filière se développe sur le territoire ;
- Accueillir et canaliser les projets de bureaux ;
- Favoriser le maintien et la modernisation durable des activités artisanales, industrielles et logistiques et l'accueil des TPE et PME ;
- valoriser et promouvoir les initiatives de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Renforcer l'effort de recherche et développement et l'innovation et le lien territoire/universités/entreprises ;
- Faire du numérique un moteur pour le développement ;
- Renforcer les parcours éducatifs et de formation ;
- Améliorer l'accès à l'emploi.

c. Principaux éléments du programme d'action (p. 202-223)

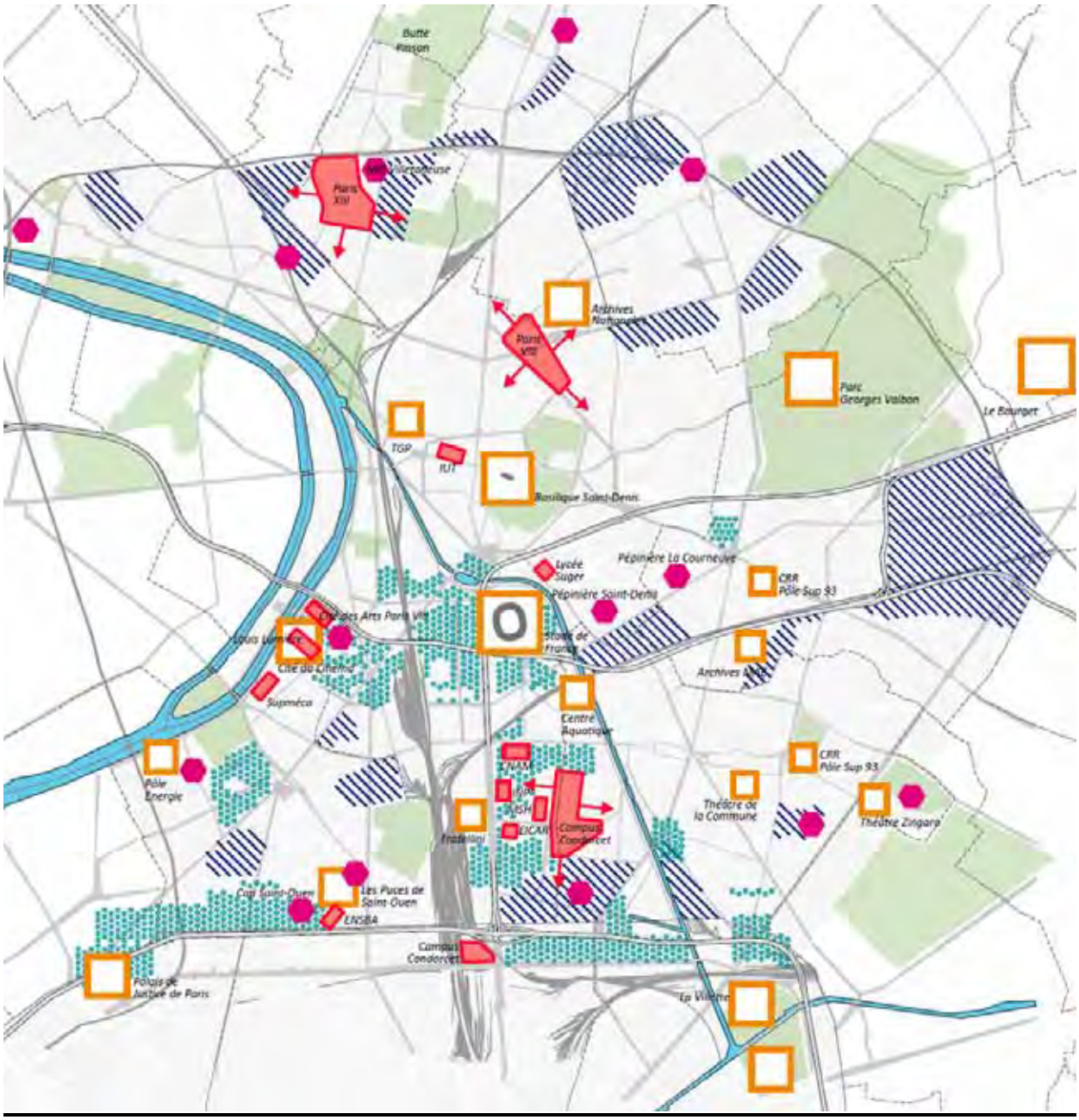

Développement de locaux créatifs et pour les TPE (très petites entreprises) à partir de locaux existants ou nouveaux (page 204-207)

Afin de faciliter l'accès à des locaux pour les activités créatives et les TPE, deux pistes sont poursuivies et font chacune l'objet de plusieurs projets ou réflexions en cours :

- dans les locaux existants, l'objectif est de développer les synergies entre espaces collaboratifs existants et de monter avec eux des opérations d'ensemble ; de soutenir des espaces de co-working ; voire d'en aménager de nouveaux ; d'utiliser la foncière publique pour saisir toutes les opportunités d'occupation temporaire de site pour les activités créatives et TPE, de constituer une structure pour gérer un espace de locaux de petite taille ; et d'accompagner l'émergence de lieux à potentiel ;

- Quatre types de locaux peuvent par ailleurs être développés : les pépinières et incubateurs, les hôtels d'activité ; les locaux d'activité créative dans les opérations immobilières neuves ; les télé-centres ; le tout dans un souci de mixité des activités.

Equipement Très Haut Débit (THD) du territoire et plan d'action usages numériques (p 207- 210)

Des discussions seront conduites avec les opérateurs et partenaires concernés afin d'assurer la couverture totale du territoire en très haut débit. Un plan d'action usages numériques a par ailleurs été élaboré, il porte sur cinq axes prioritaires : le développement économique du territoire, la recherche et développement, la formation, les usagers, habitants et citoyens, et les arts numériques. Ce plan d'action propose pour chaque axe des actions phasées dans le temps, certaines actions sont déjà engagées.

Convention territoriale pluriannuelle économie sociale et solidaire (p 211- 213)

Afin de favoriser le développement des initiatives de l'économie sociale et solidaire sur son territoire, Plaine Commune prépare une convention avec plusieurs partenaires, en particulier l'Etat, visant à créer un éco système favorable à l'ESS via un plan d'action partagé ; portant en particulier sur des filières stratégiques en termes d'emploi de proximité ou de développement du territoire. Cette convention est en cours de discussion en 2013.

Projets universitaires contribuant à la stratégie de développement du territoire (p 214-220)

Plusieurs projets universitaires sont mentionnés au CDT et présentés de façon détaillée au vu de leur lien fort avec la stratégie de développement du territoire :

- la réalisation du Campus Condorcet ;
- la création d'un centre des Arts à Paris 8 ;
- le plateau d'expérimentation « réseau vie numérique » (RVN) sur les médias du futurs dans les locaux de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) ;
- les structures et actions pour l'innovation, les transferts de technologies et la création d'entreprises : regroupant les projets AVRILE, Incub 13, et Sylabe.

Réduction des freins à l'emploi (p 220-221)

Trois freins à l'emploi majeurs sont identifiés à Plaine Commune : le manque de maitrise de la langue française, le déficit de modes de garde et les difficultés de mobilité notamment en lien avec l'absence de permis de conduire. Pour réduire ces trois freins à l'emploi, des groupes de travail seront mis en place, ou poursuivis s'ils existent déjà, avec les partenaires concernés sur ces trois sujets pour identifier les pistes d'amélioration possibles.

Pistes de travail sur l'éducation et la formation (p. 222-223)

Compte tenu des enjeux en matière d'éducation et de formation sur le territoire, les partenaires du CDT ont convenu de travailler ensemble plusieurs axes : l'accompagnement de la dynamique urbaine et démographique en termes d'équipements scolaires, culturels et sportifs ; des expérimentations éducatives partenariales sur le multilinguisme notamment et d'autres sujets à préciser ; un soutien à l'éducation numérique ; et un travail sur l'évolution des filières de formation. Une mise en cohérence des dispositifs existants sera recherchée.

11. Titre II.5 et III.5 : le Territoire de la Culture et de la Création, fil rouge du projet

Enfin, le 5e pilier du projet traverse toutes les autres dimensions du projet : la culture et la création, fils rouges de la stratégie de développement, y contribuent pleinement.

a. Principaux constats (p. 85-86)

- Une grande richesse patrimoniale, artistique et culturelle ; caractérisée par un important patrimoine naturel (parcs, Canal, Seine…) ou bâti (cités architecturales, cités-jardins, patrimoine industriel et historique…), matériel et immatériel (mémoires, langues…) , de nombreux évènements, festivals, initiatives, actions à caractère artistique et culturel, un ensemble riche et diversifié d'équipements culturels, mais insuffisamment mis en valeur et connu ; et la présence sur le territoire de nombreux artistes, portant des expressions artistiques innovantes : arts numériques, arts de la rue, cultures du monde, cultures urbaines…

- Une présence effective et un potentiel autour des activités culturelles et créatives, en particulier autour des activités du cinéma, de l'audiovisuel, mais aussi, du design, des technologies de l'information et de la communication, Cela se double de la présence d'universités, de laboratoires et de formations du supérieur en lien avec la culture et la création.

b. Principaux objectifs (p. 87-92)

- Renforcer et structurer en cluster les activités créatives et culturelles ;

- Valoriser la richesse patrimoniale du territoire comme vecteur d'identité et d'attractivité du territoire **;**

- Améliorer le cadre de vie du plus grand nombre grâce à l'irrigation des projets urbains, économiques, de transports, sociaux… par l'art, la culture et la création **;**

- Soutenir la mobilisation de l'art, de la culture et de la création comme outils de cohésion sociale et d'émancipation individuelle et collective ;

- Contribuer à l'attractivité culturelle du Grand Paris, et renforcer la visibilité nationale et internationale du territoire ;

- Fédérer les énergies du territoire : acteurs économiques, universitaires, culturels, éducatifs, sociaux, habitants, actifs, artistes…

c. Principaux éléments du programme d'action (p. 224-252)

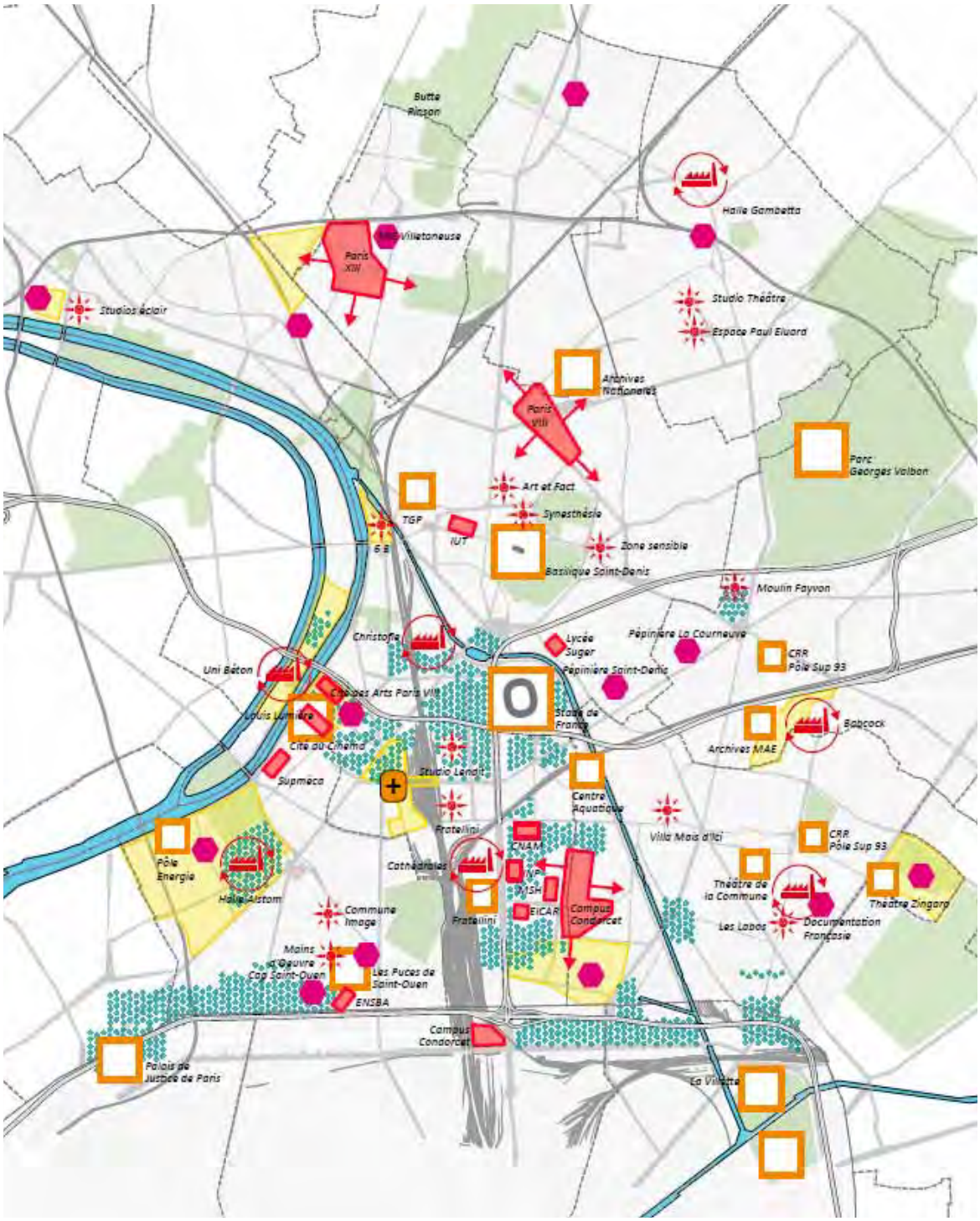

Un plan d'action emploi cluster (p 227-228)

Un plan d'action emploi a été développé sur les activités culturelles et créatives, il s'agit de constituer un réseau d'entreprises et d'acteurs de ces filières et d'entreprendre des actions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) avec eux ; des actions en direction des salariés et des actions de communication sont également envisagées

Des démarches à mettre en place pour irriguer la ville de culture et de création (p 228-232 et p 234-236)

- le 1% culture- création consistera à fixer un cadre règlementaire, de type 1% artistique élargi, à la prise en compte de l'art et la culture dans tout projet d'aménagement ;

- le projet « art dans la ville, art en chantier », consistera à développer des projets artistiques transformant la rue : plusieurs formats sont envisagés : Street Art, plan lumière créatif, mobilier urbain artistique/innovant, créations numériques dans l'espace public ; il s'agit également d'accompagner les chantiers par des démarches artistiques ;

- le développement de locaux créatifs : voir chap. précédent de la note ; p.204/207 CDT)
- accompagner et favoriser l'émergence de fabriques culturelles et créatives sur le territoire, lieux hybrides, culturels et créatifs, ouverts sur la ville.

La mise en réseau des équipements, et des projets de nouveaux équipements (p. 232-233 et p. 236-237)

- La mise en réseaux des acteurs et équipements et la préfiguration d'un équipement « Territoire de la Culture et de la Création ; est envisagée afin d'améliorer la coordination des équipements culturels existants, mieux couvrir le territoire et à terme, une étude de préfiguration est envisagée en 2015 pour un nouvel équipement au Nord de Plaine Commune ;

- La médiathèque augmentée à Pleyel : une médiathèque est envisagée dans ou à proximité immédiate de la future gare Pleyel. Cette médiathèque serait d'un nouveau genre, innovant et métropolitain.

La poursuite et l'amplification d'évènements liés à la création, voire la création de nouveaux évènements culturels et/ou économiques (p. 245-248)

- les évènements culturels fédérateurs et identificateurs : il s'agira de les accompagner s'ils existent, de favoriser l'émergence d'évènements nouveaux ; sont envisagés en particulier un évènement cultures urbaines, un évènement « territoire des écritures, et un évènement autour de l'Euro 2016 ;

- Les évènements économiques renforçant la visibilité du cluster des Industries culturelles et créatives sont déjà nombreux sur le territoire : il s'agira de les développer et de renforcer leur dimension « expérimentation et innovation ».

La valorisation des atouts du territoire (p. 240-242)

- Un dossier sera déposé pour obtenir le Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire (LVPAH), afin de mieux valoriser le patrimoine du territoire ;

- le plan d'actions en faveur du cinéma public et indépendant ; très présent sur le territoire, en lien avec la filière cinéma très présente également.

Des initiatives pour renforcer l'appropriation et la circulation des ressources par les publics (p. 238-239 et p. 243-244)

- le territoire comme scène d'appropriation et de circulation des publics : une scène itinérante, un abonnement et un parcours culturels sont envisagés à l'échelle de l'agglomération pour faciliter l'accès à la culture sur tout le territoire par tous ;

- les actions des médiathèques ; inscrites dans le territoire de la culture et de la création s'inscrivent dans cette logique : la Médi@tic, médiathèque numérique en ligne, « les médiathèques font leur cinéma », production de films courts avec les habitants ; les ateliers de création numérique ; les actions en direction des jeunes et publics les plus éloignés de la culture ;

- Des passerelles entre les entreprises et les acteurs du territoire seront à construire pour faire connaitre et profiter aux salariés la richesse culturelle du territoire.

Des outils pour associer et hybrider toutes les énergies du territoire à la démarche « Territoire de la Culture et de la Création » (p. 249-252)

Le territoire de la culture et de la création en réseau, la préfiguration de l'Atelier du territoire de la culture et de la création.

Afin de créer les conditions de la rencontre entre différents acteurs concernés par le projet et de l'inscrire dans un réseau d'acteurs, un portail numérique, des rencontres hybrides, mais aussi plus largement, une gouvernance partagée du projet seront à mettre en place. L'Atelier, qui sera préfiguré au 6B à Saint Denis, lieu artistique et culturel alternatif, courant 2013, constituera un lieu pour cela, mais aussi un lieu qui donne à voir et à comprendre le projet, et un espace ouvert au public. Une étude action est en cours pour préciser ce dispositif de gouvernance.

Les démarches participatives mobilisables au service du projet
Afin d'associer les habitants et acteurs du territoire au projet, des démarches participatives sont et seront mobilisées : le Conseil de Développement, les outils de concertation du site internet de Plaine Commune, les Assises organisées régulièrement, et toute autre initiative ou évènement fédérateur qui pourra être imaginé à cette fin.

12. Titre IV - Les conditions de mise en œuvre, suivi, évaluation et modification du contrat

a. Les instances de suivi et de pilotage (p. 254-255)

Le CDT sera animé par un Comité de Pilotage (COPIL), composé du préfet de région, du Président de Plaine Commune et des neuf maires du territoire, ainsi que, à titre consultatif, de tous les partenaires du projet. Ce COPIL sera préparé par un groupe projet associant les mêmes institutions au niveau technique. Un dispositif spécifique d'animation du projet 'territoire de la culture et de la création » sera proposé en lien avec l'Atelier du Territoire de la Culture et de la Création.

b. Les modalités de programmation, d'établissement et d'actualisation des états prévisionnels de suivi des actions, opérations d'aménagement et projets d'infrastructures (p. 255-256)

Les fiches faites pour chaque action du programme d'action seront actualisées régulièrement en tant que de besoin, de nouvelles actions pourront être ajoutées. Les partenaires s'engagent à modifier leurs politiques conformément à ce qui est indiqué dans le document.

c. Suivi de l'avancement opérationnel des projets et évaluation de la mise en œuvre du contrat (p. 256-257)

Des dispositifs de suivi et de pilotage et des groupes de travail partenariaux seront mis en place ou prolongés afin d'assurer le suivi de l'avancement des projets. Des indicateurs et tableaux de bord permettant de mesurer la réalisation du CDT seront définis par les partenaires. Une évaluation de la mise en œuvre du contrat sera faite tous les trois ans.

d. Modalités de modification, révision, résiliation du CDT (p. 257-258)

Le CDT pourra être modifié de façon plus ou moins simple en fonction de l'ampleur des modifications proposées.

Pour des modifications simples, le contrat fera l'objet d'une modification simplifiée.

Pour des modifications plus importantes mais ne portant pas atteinte à l'économie générale du projet ou n'ayant pas d'impacts sur l'environnement, le projet sera révisé sur accord du Comité de Pilotage et des signataires du contrat.

Si des modifications venaient à avoir des impacts sur l'environnement ou à modifier l'économie générale du projet, la procédure de révision serait alors la même que la procédure d'approbation du contrat, à savoir, une approbation par le COPIL, un avis des partenaires prévus par la loi, une enquête publique, une autorisation à signer par les conseils communaux et le conseil communautaire et une signature par tous les signataires initiaux du projet.

Le cas échéant, un des signataires du projet peut résilier sa participation au contrat sous condition.

IV. Calendrier d'approbation du CDT

Validation du projet de CDT le 11 avril 2013

Après plus de quatre ans d'élaboration partenariale, le projet de Contrat de Développement Territorial a été validé le 11 avril 2013 par son Comité de Pilotage, composé du Préfet de Région, du Président de Plaine Commune et des neuf représentants des communes du territoire ainsi que de nombreux partenaires présents à titre consultatif.

Consultation des partenaires

Sur cette base, le projet de CDT a été adressé pour avis aux partenaires définis par la loi : le Conseil Général de Seine-Saint-Denis (CG93), le Conseil Régional d'Ile-de-France (CRIF), l'Atelier International du Grand Paris (AIGP, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF), Paris Métropole, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).

Assises et avis du Conseil de Développement

Pendant cette période de consultation, Plaine Commune et les villes ont organisé des Assises, pour présenter le projet à la population et aux acteurs du territoire et en discuter. Ces Assises se sont déroulées sous forme d'ateliers variés entre le 15 mai et le 7 juillet 2013. Le Conseil de Développement a formulé un avis sur le CDT.

Enquête publique

Ces consultations s'achèvent par une période d'enquête publique règlementaire, soit une période d'un mois pendant laquelle le projet de CDT sera disponible en mairie, sur internet, et chacun pourra donner son avis à la commission d'enquête. La commission rendra ensuite un rapport faisant état des remarques sur le CDT.

2e validation après éventuelles modifications – novembre 2013

Suite à cette période de consultation et d'enquête publique, le Comité de Pilotage du CDT sera réuni de nouveau afin d'apporter d'éventuelles modifications au projet de CDT et rendre son contenu définitif.

Autorisation à signer par les instances -décembre

Les instances des villes et de Plaine Commune voteront ensuite le projet de CDT et autoriseront leur maire ou Président à le signer. Le Conseil régional et le Département pourront le signer s'ils le souhaitent. Le préfet de région est mandaté par l'Etat pour le signer au nom de l'Etat.

Signature

Le Contrat de Développement Territorial sera signé, sous réserve de son vote par les instances au préalable, début janvier 2014.

V. Glossaire des acronymes

AFTRP : Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne
AIGP : Atelier International du Grand Paris
AMIF : Association des Maires d'Ile-de-France
ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
CA : Communauté d'Agglomération
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CDT : Contrat de Développement Territorial
CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CG93 : Conseil Général de Seine-Saint-Denis (93)
CPER : Contrat de Projet Etat Région
CRIF : Conseil Régional d'Ile-de-France
EMGP : Entrepôts et Magasins Généraux de Paris
EPA Plaine de France : Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESS : Economie Sociale et Solidaire
IUT : Institut Universitaire de Technologie
LVPAH : Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire
MSH : Maison des Sciences de l'Homme
NGP : Nouveau Grand Paris
PLS : Prêt Locatif Social
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNRQAD : Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés
PRIF : Préfecture de Région Ile-de-France
RFF : Réseau Ferré de France
RN2/RN301 : Route Nationale 2, Route Nationale 301
SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France
SGP : Société du Grand Paris
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
STIF : Société des Transports d''Ile-de-France
THD : Très Haut Débit
TLN : Tangentielle Légère Nord
TPE : Très Petites Entreprises
T8 Tramway numéro 8
ZA : Zone d'Activité
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée